

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le

ID : 084-218400349-20190411-DEL05110419-DE

**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 11 AVRIL 2019****Membres en
exercice :**

27

**Membres
présents :**

22

**Date de
convocation**

04/04/2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Joël FOUILLER

Etaient présents : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON - PALMA - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - MAUREL - PHILIBERT - REYNAUD - FREYTAG - BILLAUD - LUSTENBERGER - MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX - RAMOINO

Procurations : C. GIORGINI à V. DEBUE
S. HOSTALERY à J. DANON
F. UFFREN à E. PALMA
A-M. ROUBAUD à C. BILLAUD

Absent : D. LAGORCE

Secrétaire : Pascal GROSJEAN

Délibération n° DEL 05 – 11.04.19 : FINANCES – Budget primitif 2019**Rapporteur : Jean-Louis SOLA**

Il est présenté au Conseil Municipal le projet de budget pour l'exercice 2019. Ce budget peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement équilibrée à la somme 5 183 807.00 euros
- Section d'investissement équilibrée à la somme de 3 946 820.76 euros

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2019 qui s'équilibre à 5 183 807.00 euros en section de fonctionnement et 3 946 820.76 euros en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le budget primitif 2019 qui s'équilibre à 5 183 807.00 euros en section de fonctionnement et 3 946 820.76 euros en section d'investissement..

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON -- SOLA - CASAMATTA - DAMIGNANI - GIORGINI - HOSTALERY - MAUREL - PHILIBERT - FREYTAG

Ont voté contre : Mmes/MM. PALMA - SCHMITZ - JULIEN - SILVY - BILLAUD - LUSTENBERGER - UFFREN - MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX - RAMOINO - ROUBAUD

S'est abstenue : C. REYNAUD

Fait à Caumont, le 11 avril 2019

Le Maire

Joël Fouiller

